



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 janvier 2009**

L'an deux mille neuf, le jeudi quinze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **21**

Nombre de votants : **23**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Alain CHAUFFIER, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

**Absents excusés** : Thierry ALLEAU, Daniel RABOTEAU.

**Pouvoirs** : Thierry ALLEAU à Laurent COCHELIN, Daniel RABOTEAU à Christian TALON.

**Secrétaires de séance** : Laurent COCHELIN, Bruno PAROLDO.

### **INDICE DES FERMAGES LOCATIONS DE TERRAINS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 21 décembre 1998, il a été décidé de diviser le terrain cadastré AM 129 d'une contenance de 47 ares 62 centiares, pour le louer à des particuliers pour une exploitation en jardins.

Ces loyers sont révisés annuellement en fonction de l'indice des fermages communiqué par la Préfecture. l'indice 2007-2008 était de 116.2, l'indice 2008-2009 est de 119.50, soit une augmentation de 2.84 % par rapport à l'année précédente :

Les loyers 2007-2008 étaient de :

- PARCELLE 1 – Madame BOZIER	3.35 €
- PARCELLE 2 – Monsieur PILLIER	3.35 €
- PARCELLE 3 – Monsieur PAROLDO	3.35 €
- PARCELLE 4 – Monsieur LAMOUREUX	3.35 €
- PARCELLE 5 – Monsieur Daniel JAULT	3.35 €
- PARCELLES 6 – Monsieur PROUST	3.35 €
- PARCELLE 7 – Monsieur PRIOUX	3.35 €
- PARCELLE 8 – Monsieur GAUTIER	3.35 €
- PARCELLE 9 – Monsieur GODET	3.35 €
- PARCELLES 10 – Monsieur BOUHIER	3.35 €
- PARCELLE 11 – Monsieur PRIOUX	3.35 €
- PARCELLE 12 – Monsieur GARAULT	3.35 €

Les loyers 2008-2009 sont de :

- PARCELLE 1 – Madame BOZIER	3.45 €
- PARCELLE 2 – Monsieur BOUHIER	3.45 €
- PARCELLE 3 – Monsieur PAROLDO	3.45 €
- PARCELLE 4 – Monsieur LAMOUREUX	3.45 €
- PARCELLE 5 – Monsieur JAULT	3.45 €
- PARCELLES 6 – Monsieur PROUST	3.45 €
- PARCELLE 7 – Monsieur PRIOUX	3.45 €
- PARCELLE 8 – Monsieur GAUTIER	3.45 €
- PARCELLE 9 – Monsieur GODET	3.45 €
- PARCELLES 10 – Monsieur BOUHIER	3.45 €
- PARCELLE 11 – Monsieur PRIOUX	3.45 €
- PARCELLE 12 – Monsieur GARAULT	3.45 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### ACTIVITE CANOE KAYAK

Les enfants des classes de CM1/CM2 et CM2 ont participé à une activité canoë-kayak sur un cycle de 6 séances, les 16 septembre, 25 septembre, 30 septembre, 7 octobre, 14 octobre et 21 octobre 2008.

Le transport et les frais d'encadrement ont été pris en charge par la Commune.

L'encadrement de l'activité était assuré conjointement par l'instituteur, responsable de sa classe, d'un personnel diplômé de la C.A.N chargé d'apporter son éclairage technique et de garantir la sécurité de l'activité et éventuellement des parents bénévoles.

Lors de la séance du 4 septembre 2008, le Conseil Municipal avait délibéré pour accepter la participation des élèves de l'école élémentaire à cette activité pour un montant estimé à 260 €. Le montant appelé dépasse les **260.00 €**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du montant réel, soit **265.20 €**.

### SUBVENTION WEEK-END ROLLER

Le ROLLER CLUB NIORTAIS a apporté son aide et ses compétences pour l'organisation du week-end roller des 21 et 22 septembre derniers. A ce titre, l'association demande l'attribution d'une subvention d'équilibre de 400 € et justifie sa demande par la balance financière ci-jointe :

<b>WEEK-END RANDO ROLLER DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2008</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
TEE-SHIRTS (250)	688.00	PARTENAIRES	618.00
MEDAILLES COUPES ET LOTS	375.00		
AFFICHES TRACTS COULEURS	300.00		
COURRIER DE L'OUEST	100.00		
REPAS (PIQUE NIQUE)	200.00	INSCRIPTION ET PIQUE NIQUE	250.00
BUVETTE	160.00	BUVETTE	230.00
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	75.00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 898.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 098.00</b>
		<b>DEFICIT</b>	<b>800.00</b>
		PARTICIPATION ROLLER CLUB	400.00
		SUBVENTION COMMUNE DE FRONTENAY-R-R	400.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 898.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 898.00</b>

Thierry MOUCHARD estime que l'acquisition de 250 Tee-shirts n'était pas utile dans la mesure où le Conseil Général dispose d'un stock très conséquent.

Laurent COCHELIN lui répond que, peut-être ces tee-shirts portent une date de manifestation, ce qui les rendrait inutilisables.

Alain THUILLIER préférerait que l'association niortaise fasse une demande de subvention préalablement à la manifestation dans la mesure où cette manifestation est renouvelée chaque année.

Ont voté pour : 18

Contre : 5

## **VIREMENTS DE CREDITS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a procédé à un virement de crédits d'un montant de 101.55 € afin de procéder aux derniers mandats de paiement pour les intérêts d'emprunts venant à échéance :

101.55 € ont été enlevés du compte 022 – dépenses imprévues de la section de fonctionnement

La même somme a été inscrite au compte 66111 « ICNE RATTACHES A L'EXERCICE » (remboursement des intérêts des emprunts)

Le Conseil Municipal prend acte.

## **CONVENTION DE MISES A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR ENTRAINEMENTS ET REPETITIONS**

Les associations locales ont droit à une location gratuite par an des salles polyvalente et Jean Monnet pour y organiser leurs manifestations. Les locations suivantes sont payantes.

Mais un certain nombre d'associations Frontenaysiennes utilisent gratuitement :

- la salle polyvalente
- la salle de sport
- l'ancien dojo
- la Maison pour tous
- la salle jean Monnet

pour la pratique de leurs activités habituelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer des conventions d'occupation selon le modèle joint.

Il est suggéré que l'agent communal procédant à l'état des lieux fasse signer au locataire un document attestant qu'il a bien pris connaissance des consignes de sécurité du local qui lui est confié.

Céline VALEZE demande que les associations utilisatrices soient particulièrement sensibilisées sur les consommations d'eau et d'électricité.

Alain CHAUFFIER propose d'ajouter dans la convention la formule suivante : « Tout abus constaté au regard du règlement d'utilisation de la salle pourra faire l'objet d'un retrait sur caution ».

Le règlement d'utilisation de la salle devra être affiché sur place.

Dans ces conditions, l'autorisation de signer les conventions fait l'objet d'un vote.

Ont voté contre : 1

Pour : 22

## **FIXATION D'UN LOYER POUR LE GITE COMMUNAL**

Le Gîte rural est habituellement géré par les Gîtes de France. Suite à l'incendie qui a complètement détruit leur maison, une famille Frontenaysienne s'est trouvée sans logement. Le gîte rural a été mis à leur disposition. Cette famille occupera le gîte pour un an, le temps que leur habitation soit reconstruite. Cette durée de location est trop longue pour être considérée comme location saisonnière et gérée par les « gîtes de France ». C'est pourquoi il est nécessaire de faire signer un bail de location à cette famille et de fixer le montant mensuel du loyer et des charges.

Le logement étant meublé, madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le montant de 800.00 € mensuel. Les charges seront assumées directement par les locataires.

Monsieur Alain THUILLIER demande que le nécessaire soit fait afin de ne pas avoir à payer les frais de la SACEM pendant la durée de la location.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Des demandes de subventions sont parvenues en Mairie :

- UNAFAM 79 : amis et familles de personnes souffrant de troubles psychiques
- France ALZHEIMER
- NAFSEP : association française des sclérosés en plaques
- ALCOOL ASSISTANCE – LA CROIX D'OR
- LIGUE CONTRE LE CANCER
- ASSOCIATION DES PARALYSES DE France
- A.D.F.A.E

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à ces associations.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GRANDE FONTAINE**

Le Conseil Municipal, réuni le 9 octobre 2008 avait autorisé Madame le Maire à signer un avenant au marché d'éclairage public rue de la Grande Fontaine.

Le marché était ainsi porté à 11 044.00 € HT.

La facture de l'entreprise est parvenue en Mairie.

Le montant des travaux est toujours fixé à 11 044.00 € HT, mais s'y ajoute une éco contribution de 1.20 € (0.20 € par candélabre).

Le Trésor Public, afin de payer cette facture, nous a confirmé la nécessité de repasser cette question devant l'assemblée délibérante afin d'intégrer la dépense supplémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer un avenant N°2 qui porte la marché à 11 045.20 €
- Décide d'imputer la dépense en section d'investissement – opération 125 – éclairage public (article 2315)

#### **PROJET DE LOCATION D'UN COPIEUR NEUF**

Il s'agit à l'origine de remplacer la machine hors d'usage de l'école élémentaire. C'est la mairie qui sera équipée et une des machines actuelles transférées à l'école. En effet, le secrétariat ne dispose pas de machine multifonction performante et l'achat d'un matériel permettant les impressions couleurs permettra de ne plus utiliser l'imprimante actuelle (\*), très onéreuse à l'entretien. Trois fournisseurs ont été consultés.

A durée égale d'utilisation, l'option LOA 63 mois se révèle intéressante par rapport à un achat et facilite le remplacement du matériel.

Le tableau ci-dessous compare des machines similaires en termes de formats réalisés, vitesse, résolution, connectique et possibilité d'évolution.

EN € HT	Location/mois	Maintenance et coût copie n&b	Maintenance et coût copie couleur	Frais installation	Divers
<b>Soram</b>	96,25 96,25	0,0061 0,0061	0,065 0,059	267 0	H+8
<b>Liere</b>	94,00 89,00	0,0080 0,0060	0,0764 0,065	120 0	H+4
<b>Unit pc</b>	92 <b>85,00</b>	0,0062 <b>0,0059</b>	0,062 <b>0,058</b>	0	H+4

- Chaque fournisseur a été rencontré et invité deux fois à réajuster ses prix.
- (\*) Consommables et maintenance : 40€

Messieurs BRANDEAU et THUILLIER font remarquer que des commandes groupées au niveau de la Communauté d'agglomération de Niort permettraient de diminuer considérablement les prix.

Après discussion, il est demandé que soit vérifiée l'absence de tranches de consommations de copies pour l'application des prix annoncés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une location auprès d'UNIT PC, sous réserve de cette vérification.

#### **CONVENTION D'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRES**

Une nouvelle convention de prestations de services entre la C.A.N et la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan est proposée au Conseil Municipal.

Cette convention doit prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et remplacer la convention précédente. L'objet de la convention est de déléguer à la Commune l'entretien de la Z.A.E de la Clielle.

La prestation de service **comprend** :

- tous les travaux d'entretien courant et de réparation nécessaires au bon fonctionnement et à la mise en sécurité des voiries, réseaux, ouvrages, espaces verts, délaissés, et terrains non commercialisés.
- La fourniture des matériaux, matériels et fluides (électricité, eau, ...) pour assurer l'entretien, les réparations, le fonctionnement et la signalisation.

**La mise en sécurité intègre une surveillance régulière et comprend toutes les mesures nécessaires et la mise en place des dispositifs pour éviter tout risque d'accident (signalisations, protections, déviations, coupures, fermetures, et c...), y compris, à titre exceptionnel et à la demande de la C.A.N, lors de l'exécution de travaux non compris dans la présente convention.**

**Ne comprend pas :**

- les travaux de grosses réparations ou de construction ou aménagement de nouvelles voies, réseaux, ouvrages et espaces verts.

**LA CONTRIBUTION FINANCIERE PREVISIONNELLE DE LA CAN EST DE 7 500 €.** Le recouvrement pourra se faire au maximum en 2 termes aux conditions suivantes :

- en juillet par le paiement d'un acompte de 50 % de la contribution annuelle maximale

- en début d'année suivante, par le paiement du solde sur présentation du bilan annuel **accompagné des justificatifs de dépenses.**

Tout dépassement du montant prévisionnel de la contribution nécessitera un accord préalable de la C.A.N.

Le montant de la contribution pourra être modifié par avenant le cas échéant, après accord des deux parties.

En cas d'évènements exceptionnels, et si le prévisionnel maximal de la contribution financière de la C.A.N est dépassé, un accord entre les deux parties sera réalisé par voie d'avenant. Le paiement sera financé l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **MISE EN PLACE D'UN PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES LOYERS DES SIX LOGEMENTS SOCIAUX RUE GIANNESINI ET RUE DES MOULINS**

Les 6 locataires des logements sociaux situés 55, rue Giannesini et 1, rue des Moulins, avaient autorisé le PACT ARIM à prélever leurs loyers et charges.

Le paiement des loyers des organismes HLM ayant lieu à terme échu, le prochain paiement revenant à la Commune devra avoir lieu dans la première quinzaine du mois de février.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer ce même mode de paiement des loyers.

Le coût d'un prélèvement automatique pour la commune s'élève à 0.15 € ttc (soit 72 prélèvements par an = 10.80 € /an).

En cas de rejet d'un prélèvement par la banque, le coût pour la commune est de 0.91 € ttc.

Cette dépense devra être imputée à l'article 627 – frais bancaires de la section de fonctionnement.

Certains conseillers s'étonnent et expriment leur incompréhension face au principe d'un coût de prélèvement pour la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **INFORMATIONS**

### **POINT SUR LES CONSULTATIONS EN COURS**

<b>NATURE DE LA CONSULTATION</b>	<b>PROCEDURE</b>	<b>DATE DE REMISE DES OFFRES</b>
Mise en place d'un service Haut et chambres de comptage (BUDGET EAU)	Procédure adaptée	9 janvier 2009
Eclairage public rue du stade (BUDGET PRINCIPAL)	Procédure adaptée	22 janvier 2009
Sécurité rue du stade (BUDGET PRINCIPAL)	Appel d'offres ouvert	30 janvier 2009
Diagnostic réseau d'eau (BUDGET EAU)	Procédure adaptée	Lancement de la consultation dans les prochains jours

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir le Mardi 27 janvier à 20 h 30 afin d'examiner les dossiers de demande de subvention D.G.E pour 2009

Bernard BARAUD remercie Christian TALON pour l'aide qu'il lui a apporté pour se procurer 2 tonnes de sel déneigement, moins cher que le sel utilisé jusqu'à présent.

Madame le Maire et Bernard BARAUD ont reçu les services de la D.D.E dans le cadre de la mission de Maîtrise d'œuvre ATESAT afin de faire un diagnostic de la voirie et des bâtiments.

Une autre réunion est programmée en Mairie avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (Conseil Général des Deux-Sèvres) afin de compléter ce diagnostic au niveau du bâti.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui transmettre les réclamations et d'orienter vers les services de la Mairie toutes les personnes souhaitant voir modifier l'implantation des points de rapprochement des poubelles.

Elle annonce au Conseil Municipal son opposition ainsi que l'opposition des délégués de la commune à la C.A.N au projet de fermeture de la déchetterie.

Madame le Maire ayant assisté à la cérémonie des vœux de la brigade de gendarmerie de Frontenay, annonce le projet de mise en place d'une brigade équestre pour la période estivale sur la zone du Marais et jusqu'à Frontenay-R-R.

Madame le Maire demande à Olivier COURTOT s'il a des précisions sur la participation éventuelle des Métiers d'Art à la Fête communale.

Olivier COURTOT indique que le Pôle des métiers d'art, qui peut recevoir des subventions de la Région et de la C.A.N, mettra en place des actions dans les Communes de la C.A.N avec une présentation du travail des artisans d'art et la vente de leurs productions.

Une animation est prévue dans ce cadre les 5 et 6 septembre 2009 à Frontenay-Rohan-Rohan.

Laurent COCHELIN rappelle que la commission « animation culturelle et sportive » est invitée à se réunir en Mairie le Jeudi 29 janvier à 20 h 30 en Mairie. L'ordre du jour de la commission est :

- le bilan du spectacle « LA MAGIE D'EMMELE » qui doit être présenté gratuitement au public Frontenaysien le 23 janvier à 20 h 30
- la préparation de la parade des « Matapeste » qui aura lieu en juin 2009
- la préparation de la Fête communale.

Raymond CAILLETON présente les problèmes rencontrés et les travaux réalisés dernièrement par les services techniques municipaux :

Des fuites de gaz ayant été détectés dans les locaux du centre de loisir, plusieurs interventions coordonnées par Bernard BARAUD et lui-même ont été nécessaires par des entreprises habilitées afin de sécuriser le bâtiment et de faire les réparations nécessaires sur les appareils de chauffage. Le centre de loisir peut à nouveau fonctionner dans ses locaux en toute sécurité. Les décorations de Noël ont été démontées.

Monsieur BARAUD a aussitôt recensé les dégradations provoquées par le gel au niveau de l'espace vert des Tonnelles, de la gendarmerie et du stade. Les réparations sont en cours ou réalisées .



La préparation de l'hydrocurage dans le bas du bourg de Frontenay-R-R a été réalisée, de même que le débernage le long de la RN 248.

La taille des arbres et le curage des fossés sont commencés.

Monsieur CAILLETON a fait des demandes de devis pour les projets à présenter dans le cadre du budget 2009.

La commission travaux se réunira le 20 janvier à 20 h 30.

La commission voirie se réunira le 7 février prochain à la même heure.

Monsieur MOUCHARD regrette que certaines remarques faites lors de l'examen du dossier « autorisation de signature du procès-verbal de détransfert de la salle de sport » n'ont pas été retranscrites dans le procès-verbal.

Madame le Maire lui fait remarquer qu'il est très difficile, pour les secrétaires de séance, de noter toutes les remarques.

Il souhaite que l'adoption du procès-verbal de la prochaine séance donne lieu à délibération du conseil et ne soit pas uniquement approuvée par la signature des membres présents.

Il demande aux secrétaires de séance de prendre soin de noter l'intégralité des discussions dans le procès-verbal.

Monsieur THUILLIER regrette que le problème de temporisation de l'éclairage public n'ait pas encore trouvé de solution.

Bernard BARAUD lui explique que malgré ses interventions auprès de l'entreprise depuis le mois de Novembre, le problème n'a, en effet, pas encore été résolu.

Marie-Luce BESSONNET déplore le passage des scooters, non autorisés, dans l'impasse de la rue des champs qui pourtant n'est autorisée qu'aux piétons et aux cyclistes. Elle demande le bilan financier vu en commission finances. Madame le Maire lui en fait la lecture.

Olivier COURTOT informe le conseil municipal qu'il a pris un contact afin de réaliser un bilan énergétique de la Mairie.

Christian TALON demande quand sera réparé le petit muret devant la salle de sport. Madame le Maire lui répond que l'entreprise responsable de sa dégradation s'est engagée à le réparer à la fin des travaux du collège, mais qu'elle est prête à revoir l'architecte responsable du chantier.

Pascal BRANDEAU a contacté le chargé d'affaire de la caisse d'épargne afin d'analyser les possibilités de renégocier l'emprunt qui est encore pour l'année 2009 au taux de 1.25 %, mais doit contractuellement passer à un taux variable encadré de 3.95 à 7.5% dès 2010. Sa renégociation en taux fixe est prévue dans le contrat, sans frais supplémentaire.

L'analyse parviendra en Mairie dans les prochains jours. Doré et déjà, une possibilité de prolonger d'un an l'application du taux à 1.25 % est envisagée par la banque, le temps que les marchés financiers retrouvent un climat plus serein.

Bernard BARAUD envisage quelques réparations à faire sur la voirie après le dégel et rappelle qu'il faudra planifier des travaux plus importants.

Philippe REY informe le Conseil Municipal que des agriculteurs se rendront à SCHAPEN entre le 12 et le 15 mars prochain dans le cadre du projet de jumelage.

Il annonce la réunion des commerçants invités le 21 janvier 2009 pour partager la galette des rois.

Il estime que les vœux de la municipalité auraient pu être mieux organisés et que l'accueil aurait pu être de meilleure qualité si les conseillers municipaux s'étaient plus mobilisés. Il souhaite que la cérémonie des vœux de 2010 soit mieux préparée grâce à la mobilisation de tous.

La séance se termine à 22 H 30, Madame le Maire offre personnellement au Conseil Municipal et au public présent la brioche des rois.